

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi ELAN sur la dématérialisation, à compter du 1er janvier 2022, La communauté de Communes des Monts du Lyonnais informe de la mise en place d'un dispositif temporaire sur la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.



Toute demande d'autorisation d'urbanisme sous format numérique devra être adressée à l'adresse suivante :

urba.dematérialisation@cc-mdl.fr

Aucune autre adresse électronique ne devra être utilisée.

Pour toutes informations sur cette démarche vous pouvez vous rendre sur :

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/instruction-autorisations-d-urbanisme>

Les dépôts papiers restent possibles en Mairie.